

**Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation
Commission du Territoire d'action Nord
Commission du Territoire d'action Ouest
Commission du Territoire d'action Sud
Commission du Territoire d'action de la Métropole**

62510 - Création et diffusion culturelles

**Proposition d'attribution de subventions
et d'approbation de projets d'avenants
dans le domaine de la création et de la
diffusion culturelles de spectacles vivants**

Rapport n° CP/2018/374

Service gestionnaire :

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

Résumé :

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département apporte un soutien au développement artistique des territoires ainsi qu'aux actions de médiation culturelle en faveur des Bas-Rhinois.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider :

- d'attribuer des subventions à l'association MUSICA et à des projets de création de spectacles vivants destinés à un jeune public, pour un montant total de 22 000 € ;
- d'approuver les termes du projet d'avenant 2019, à conclure avec les Relais Culturels.

Le Département soutient le développement artistique des territoires ainsi que la médiation culturelle en faveur des Bas-Rhinois. Son objectif est de soutenir une politique culturelle de qualité et diversifiée pour tous les habitants et de veiller à l'aménagement culturel du territoire.

A cette fin, il soutient des actions de création et de diffusion culturelles en tant que vecteurs d'attractivité, favorisant prioritairement l'enseignement artistique, la transmission et les pratiques amateurs.

**Proposition d'attribution de subventions pour la création de spectacles vivants
« Bourse à la création »**

Depuis 2010, le Département a instauré deux dispositifs d'aide à la création de spectacles vivants intitulés « Bourse à la création », dans le but de soutenir la production artistique et d'appuyer la programmation du Vaisseau. Ces spectacles sont destinés à un public d'enfants de 3 à 11 ans.

Les deux projets retenus pour la bourse à la création doivent permettre à des compagnies de la région et d'Allemagne de créer un spectacle à caractère scientifique et un projet de spectacle bilingue français-allemand.

Chaque projet est subventionné à hauteur de 10 000 €, accompagné d'une garantie d'achat de 12 représentations par le Vaisseau durant l'été 2019.

Les dossiers ont été déposés et examinés par un jury présidé par le Département associant l'expertise de partenaires culturels et de représentants de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, ainsi que de la Région.

Suite aux avis formulés par le jury, réuni le 14 juin 2018, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une aide de 10 000 euros à :

- Bourse d'aide à la création de spectacle jeune public à caractère scientifique : Compagnie Oz la Muse dont le siège est à Strasbourg, pour le spectacle *Farwin et les animaux terrestres*.
- Bourse d'aide à la création de spectacle jeune public bilingue : Compagnie ABOUDBRAS dont le siège est à Strasbourg, pour le spectacle *Märchenwald/la forêt des contes*.

La Commission du Territoire d'actions de la Métropole, réunie le 25 octobre 2018 a émis un avis favorable à ces propositions.

Proposition d'attribution de subvention à l'association MUSICA

Le Département soutient le festival MUSICA, aux côtés de l'Etat, de la Région et de la Ville de Strasbourg. Le festival participe notamment à la sensibilisation du public aux esthétiques contemporaines.

Pour l'édition 2018 du festival, le Département a accordé une subvention de 40 000 € lors de la Commission Départementale du 11 décembre 2017 (délibération n° CD/2017/101).

Jean-Dominique Marco, co-fondateur du festival et actuel directeur quittera ses fonctions le 31 décembre 2018 à l'issue de l'édition 2018 qui s'est tenue du 19 septembre au 6 octobre. Son successeur, Stéphane Roth, prendra ses fonctions de directeur au 1^{er} janvier 2019.

Cependant, afin d'assurer le fonctionnement de la structure et la préparation des prochaines éditions, Stéphane Roth a démissionné de la Philharmonie de Paris en août 2018 pour être nommé chargé de mission auprès du directeur de MUSICA jusqu'au 31 décembre 2018. Ainsi, travaillant de concert avec Jean-Dominique Marco, il est à même d'assurer dans les meilleures conditions, la direction, l'administration et la programmation des prochains festivals.

Toutefois, ce tuilage, s'il garantit la bonne passation des pouvoirs, a une incidence sur la masse salariale que l'association a chiffrée à 40 000 € sur l'exercice 2018.

L'Etat, la Région et la Ville de Strasbourg ont décidé de prendre en charge conjointement l'essentiel de cette dépense exceptionnelle selon la répartition suivante, 20 000 € pour l'Etat, 9 000 € pour la Région et 9 000 € pour la Ville de Strasbourg.

En tant que partenaire habituel, le Département est sollicité à hauteur de 2 000 €.

La Commission Territoriale d'action de l'Eurométropole, réunie le 25 octobre 2018, a émis un avis favorable à cette proposition.

Cette demande de subvention intervient dans le cadre de l'application de l'article L 1111-4 du Code général des collectivités territoriales.

Relais culturels en régie et associatifs

Le Département a créé le label « Relais Culturel » afin de favoriser la pluralité de l'offre culturelle dans ses territoires par la diffusion de spectacles, l'accueil en résidence d'artistes, la mise en place d'actions culturelles, notamment d'ateliers de pratiques artistiques.

Dix structures ont reçu ce label :

- Pour les relais culturels en régie directe : le Relais Culturel d'Erstein, Le Moulin 9 de Niederbronn-les-Bains, les Tanzmatten de Sélestat, La Saline de Soultz-Sous-Forêts et la Nef de Wissembourg.
- Pour les relais culturels associatifs : la Maison des Associations et de la Culture de Bischwiller, le Relais Culturel de Haguenau, l'Association Espace Athic d'Obernai, le Centre Culturel La Castine de Reichshoffen et l'Espace Rohan de Saverne.

Le partenariat entre le Département, les Relais Culturels et les Communes d'implantation a été précisé pour huit relais culturels dans le cadre de conventions d'objectifs pour la période 2016-2018 et, pour les Relais Culturels de Niederbronn-les-Bains et Reichshoffen, dans le cadre d'une convention d'objectifs pour l'année 2018.

Ces contrats d'objectifs rappellent les orientations stratégiques des partenaires en matière de politiques culturelles et les objectifs prioritaires du Département. La subvention départementale est définie en fonction du bilan annuel des actions réalisées par le Relais Culturel.

Les structures doivent répondre à des critères d'éligibilité ainsi qu'aux axes prioritaires du Département qui concentrent l'action des Relais Culturels autour de quatre thématiques :

- proposer une programmation artistique de qualité et diversifiée ;
- contribuer à l'animation et au développement d'une dynamique de projet de territoire ;
- accompagner et développer des actions et initiatives dans le domaine de la transmission artistique ;
- proposer des actions spécifiques et prendre en compte dans la programmation les publics prioritaires du Département.

Pour l'année 2019, il est proposé de proroger les conventions d'objectifs en cours par la conclusion d'un avenant avec chacun des dix Relais Culturels pour permettre une prise en compte des orientations du futur schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine dans la définition des modalités de partenariat avec ces structures.

Sur avis favorable des Commissions Territoriales Nord, Sud et Ouest réunies le 25 octobre 2018, il est proposé à la Commission Permanente de décider de conclure un avenant pour l'année 2019 avec chacun des dix Relais Culturels.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 43172 | 65-6574-311 | 20 000,00 € | 20 000,00 € | 20 000,00 € |
| 16621 | 65-6574-311 | 42 000,00 € | 2 000,00 € | 2 000,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération pour un montant de 22 000 €, répartis comme suit :

- subventions concernant les projets de création dans le cadre de la Bourse à la création pour le Vaisseau : 20 000 €

- subvention pour l'association MUSICA : 2 000 €

Le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation de l'action ou du projet.

Par ailleurs, les associations devront produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- d'approuver les termes du projet d'avenant à conclure entre le Département, la Commune de Bischwiller, la Communauté de Communes de Bischwiller et la Maison des Associations et de la Culture ;

- d'approuver les termes du projet d'avenant à conclure entre le Département, la Commune de Haguenau et le Relais Culturel de Haguenau ;

- d'approuver les termes du projet d'avenant à conclure entre le Département, la Commune de Saverne et l'Espace Rohan ;

- d'approuver les termes du projet d'avenant à conclure entre le Département et la Commune de Sultz-Sous-Forêts ;

- d'approuver les termes du projet d'avenant à conclure entre le Département et la Commune de Wissembourg ;

- d'approuver les termes du projet d'avenant à conclure entre le Département et la Commune de Sélestat ;

- d'approuver les termes du projet d'avenant à conclure entre le Département et la Commune d'Erstein ;

- d'approuver les termes du projet d'avenant à conclure entre le Département, la Commune d'Obernai et l'association Espace Athic ;

- d'approuver les termes du projet d'avenant à conclure entre le Département, les Communes de Reichshoffen et Niederbronn-les-Bains, la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-Les-Bains et l'Association Culturelle de Reichshoffen.

- d'autoriser son président à signer ces avenants.

Strasbourg, le 02/11/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a large, sweeping flourish at the end.

Frédéric BIERRY